



« LA GAZETTE DE L' ARBITRAGE »

District de Football Haute Savoie & Pays de Gex
N° 9
(octobre 2014)

**« En sport, si tu veux réussir quelque chose,
ou tu trouves des moyens, ou tu trouves des excuses !!! ».**

Emmanuel PINDA





SOMMAIRE



1. Editorial du Président de la Commission de l'Arbitrage.
2. Organigramme et contacts Commission de l'Arbitrage 2014/2015.
3. Etat de nos effectifs théoriques au 1^{er} septembre 2014.
4. Retour sur nos promotions FFF/LRAF au 1^{er} juillet 2014.
5. Ils arrivent chez nous !!!
6. « Coup d'œil dans le rétro ».
7. Consignes techniques et administratives 2014/2015.
8. La Commission de Prévention.
9. Le CORE de l'UEFA.
10. La Commission de Discipline.
11. Le sentiment d'injustice dans le Football.
12. Infos diverses.
13. La Commission Féminine.
14. L' agenda.
15. La question Quizz.
16. La photo humoristique.





EDITORIAL

1

du Président de la Commission d'Arbitrage



La nouvelle saison 2014-2015 est déjà bien lancée après ses traditionnelles manifestations :

- **Rencontres Educateurs, Présidents, Arbitres,**
- **Assemblée Générale,**
- **Tests physiques,**
- **Rencontres tutorat,**
- **Premières séances de formations (observateurs, assistants.... etc).**

- Je félicite tout particulièrement, la très grande majorité des arbitres, qui avec assiduité et rigueur a compris toute l'importance d'aborder une nouvelle saison en bonne forme physique, et consciente de maîtriser les dernières informations techniques et réglementaires.
- On ne peut être exigeant avec les joueurs et leur encadrement, que si on l'est avec soi-même ! Que diraient les joueurs, s'ils apprenaient que l'arbitre qui officie sur leur match, n'avait pu accomplir que 2 tours de stade lors des tests physiques, ou n'avait obtenu qu'une note de 4/20 lors du dernier contrôle de connaissances ?
Quelle crédibilité aurait-il alors ?
- Au cours de ces dernières années, votre CDA a mis l'accent régulièrement auprès des arbitres, sur la nécessité de communiquer ou de **MIEUX COMMUNIQUER LORS DE VOS RENCONTRES** : communiquer, ce n'est pas « répandre » sa vérité, sa frustration ou sa colère auprès de vos interlocuteurs, ou sur « radio-arbitres-FM » !
Communiquer pour un arbitre, c'est avant tout se comporter en référent reconnu par, sa compétence, ses qualités comportementales, **CAPABLE D'ÉCOUTER ET D'EXPLIQUER** calmement ses décisions, en toute **HUMILITÉ**.
En conséquence, j'invite, au cours de cette saison, chacun des arbitres à « travailler » sa communication chaque fois que cela sera possible, auprès des différents acteurs lors des rencontres, afin de désamorcer les situations conflictuelles, et contribuer à installer un climat serein et fair-play sur tous nos stades du district.

Avec tous mes encouragements et mon amitié.

Bonne saison.

Stéphane CROMBET



ORGANIGRAMME ET CONTACTS

2

Commission de l'Arbitrage 2014/2015

PRÉSIDENT D'HONNEUR	Jean COULON		
PRÉSIDENT DE LA CDA	Stéphane CROMBET	06 23 89 16 52	arbitres@hautesavoie-paysdegex.fff.fr
VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DES DÉSIGNATIONS U19 ET LIGUE JEUNES	Laurent LUTZ	06 60 69 43 34	llutz@orange.fr
RESPONSABLE DES DÉSIGNATIONS SENIORS ET FÉMININES	Michel DESSAUX	06 60 54 46 43	michmich74000@hotmail.fr
PRÉSIDENT DE LA CDDRF RESPONSABLE DE LA PUBLICATION « GAZETTE DE L'ARBITRAGE »	Denis ALLARD	06 08 40 41 67	denis.allard@yahoo.fr
RESPONSABLE DES DÉSIGNATIONS U17	Marouenne BEN SLAMA	06 64 49 76 38	benzyzymar@yahoo.fr
REPRÉSENTANT DES ARBITRES EN COMMISSION DE DISCIPLINE	Philippe CHEVRIER	06 48 82 37 17	philippe-p-chevrier@laposte.net
RESPONSABLE DES DÉSIGNATIONS U15	Mustapha BENZEKRI	06 52 23 03 33	mouss2693@hotmail.fr
RESPONSABLE DU SUIVI DES ARBITRES RESPONSABLE DES ARBITRES FUTSAL RESPONSABLE DES OBSERVATIONS JEUNES	Fernand DO COITO	06 80 02 53 45	fernand.vivi@sfr.fr
RESPONSABLE DES OBSERVATIONS SENIORS	Jean-Paul DREVAULT	07 81 15 69 81	Jean-paul.drevault@laposte.net
REPRÉSENTANT DES ARBITRES AU COMITÉ DE DIRECTION REPRÉSENTANT DES ARBITRES EN COMMISSION D'APPEL	Thierry JACQUET	06 41 84 01 28	tijyacquet@orange.fr
RESPONSABLE DU SUIVI DU TUTORAT	Michel RICHARD	06 15 36 47 87	michel.rich@orange.fr
RESPONSABLE DE LA FORMATION DES ARBITRES	Jérôme MENAND	06 82 08 08 80	ctda74@hotmail.fr
EQUIPE TECHNIQUE EN ARBITRAGE	Maxime ALLARD, Halil ATAR, Mustapha BENZEKRI, Willy DELAJOD, Romain GENOUD, Michael LOUIS, Cyril MUGNIER.		



ETAT DE NOS EFFECTIFS THÉORIQUES

au 1 septembre 2014

3

Effectif théorique: 282 Arbitres

6 ARBITRES FFF	47 ARBITRES LIGUE	229 ARBITRES DISTRICT
1 FEDERAL 3	3 LIGUE 1	12 DISTRICT 1
2 FEDERAL 4	4 LIGUE 2	14 DISTRICT 2
	14 LIGUE 3	20 DISTRICT 3
		25 DISTRICT 4
1 ASSISTANT FEDERAL 2	2 ASSISTANT LIGUE 2	73 DISTRICT 5
1 ASSISTANT FEDERAL 3	2 ASSISTANT LIGUE 3	9 ASSISTANT DISTRICT 1
		5 ASSISTANT DISTRICT 2
1 JEUNE ARBITRE FEDERAL	8 JEUNES ARBITRES LIGUE	43 JEUNES ARBITRES DISTRICT
	14 PRE-LIGUE	28 STAGIAIRES



RETOUR SUR NOS PROMOTIONS

4

FFF et LIGUE au 1^{er} juillet 2014

A l'issue de la saison 2013/2014, les différentes Commission de l'Arbitrage de la FFF et de la Ligue ont dévoilé les promotions suivantes:

Guillaume BAILLEUL, Ligue 2
Mustapha BENZEKRI, Major classement JAL
Antoine BLANCHET, Jeune Arbitre de Ligue
Arnaud BOURGEOIS, Ligue 3
Brice BROSSETTE, Jeune Arbitre de Ligue
Willy DELAJOD, Fédéral 4
Rémi LANDRY, Fédéral 4
Arnaud MILANESE, Jeune Arbitre de la Fédération
Romain PERPINAN, Jeune Arbitre de Ligue
David PERRIN, Jeune Arbitre de Ligue
Vincent RICHER, Jeune Arbitre de Ligue
Zia KARACAM, Ligue Futsal

Titouan DEBAILLEUL, Validation théorique Pré-Ligue
Michael DUBOIS, Validation théorique Ligue
Brian GALLEY, Validation théorique Pré-Ligue
Tom GUILLAUME, Validation théorique Ligue
Marius MARTINEZ, Validation théorique Ligue
Muhamed SOFTIC, Validation théorique Ligue
David TEDESCO, Validation théorique Ligue
Pédro VALENTE LOPES, Validation théorique Ligue
Ismail ZIREK, Validation théorique Ligue

A noter que: Titouan DEBAILLEUL, Marius MARTINEZ et David TEDESCO ont intégré la section sportive arbitrage de Villeurbanne depuis la rentrée 2014.

La Commission de l'Arbitrage du District Haute-Savoie & Pays de Gex de Football adresse ses plus sincères félicitations aux heureux élus et encourage les déçus à persévérer.



ILS ARRIVENT CHEZ NOUS !!!

5



BERGES Jean-François
District de Haute Garonne Midi Toulousain



KONGBO NGOROMI Gilles Tanguy
District de Savoie



MACCHI Anthony
District de l'Hérault



MOURIGH Yassine
District du Rhône



« COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO »

6

Assemblée Générale et Tests Physiques

Retrouvez les comptes-rendus sur notre site internet en rubrique « arbitrage »



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

a eu lieu à l'auditorium P.Langevin à Ville La Grand
le dimanche 7 Septembre 2014.

176 présents,
42 excusés ou absents

*Remerciements à Monsieur Raymond BARDET
Maire de Ville La Grand
pour le prêt de l'auditorium.*



LES TESTS PHYSIQUES DES ARBITRES

ont eu lieu sur la piste du stade de Cluses
le samedi 13 Septembre 2014.

138 présents, 99 réussites
39 échecs, 72 absents/excusés

*Remerciements au SIVOM de Cluses
et au club de Cluses Scionzier
pour l'accueil réservé.*

Le rattrapage du test physique aura lieu le dimanche 16/11/14 au matin, à CLUSES.
(Les convocations, avec les horaires, seront envoyées par mail fin octobre).





« COUP D'ŒIL DANS LE RETRO »

6

.../ observateurs / assistants / arbitres bénévoles / milieu scolaire /...



TESTS PHYSIQUES CANDIDATS LIGUE

- Dimanche 23 août 2014 au stade d'Ambilly.
- 14 arbitres présents.



RENCONTRES TUTORAT

- Vendredi 13 septembre 2014 au District.
- 8 tuteurs et 7 jeunes arbitres présents.



FORMATION DES OBSERVATEURS

- Dimanche 31 août 2014 au District et au stade de Cranves Sales.
- 13 observateurs présents.



FORMATION ARBITRES BÉNÉVOLES

- Vendredi 19 et samedi 27 septembre 2014 au District.
- 40 arbitres bénévoles présents.



FORMATION DES ENSEIGNANTS UNSS/UGSEL

- Mercredi 10 septembre 2014 à Saint Pierre en Faucigny.
- 7 enseignants présents.



FORMATION DES NOUVEAUX ASSISTANTS

- Samedi 20 septembre 2014 au stade de Vétraz-Monthoux.
- 15 arbitres présents.



FORMATION BPJEPS THONON

- Vendredi 12 septembre 2014 au District.
- 15 apprentis présents.



SENSIBILISATION OBSERVATEURS U15-17-19

- Vendredi 12 septembre 2014 au District.
- 20 arbitres présents.

[Retrouvez les comptes-rendus sur notre site internet en rubrique « arbitrage »](#)



PORT D'UN COUVRE-CHEF

En France, dans le respect des Lois de la République, le port du couvre chef est INTERDIT.



GESTE DE « LA QUENELLE »

La Commission Fédérale de Discipline a précisé qu'il s'agissait d'un geste déplacé et donc d'une infraction disciplinaire qui doit être sanctionnée d'une EXCLUSION au motif :

"geste blessant, injurieux et/ou grossier".

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFF (Article 140)

- L'inscription des titulaires **présent** au stade doit se faire obligatoirement avant le coup d'envoi (1 à 11).

Une équipe ne peut pas inscrire un joueur titulaire non présent au stade avant le coup d'envoi.

Toutefois, cette équipe peut choisir de débiter le match à 10 par exemple si un titulaire n'est pas arrivé.

S'il arrive en cours de partie, son inscription se fera à la mi-temps ou à la fin du match s'il arrive en seconde période.

- L'inscription des remplaçants doit se faire obligatoirement avant le coup d'envoi, **même s'ils sont absents** (12/13/14).

En conséquence, ils ne peuvent plus compléter la feuille de match après le coup d'envoi.

L'équipe qui débute à 10 ne pourra en aucun cas utiliser l'un de ses remplaçants inscrits avant le coup d'envoi pour prendre la place du titulaire qui ne pourrait pas venir au stade.

Le coup d'envoi ayant été donné, les remplaçants ne pourront remplacer que l'un des 10 joueurs titulaires.

L'équipe du titulaire absent jouera donc à 10 jusqu'à la fin de la rencontre.



CONSIGNES ADMINISTRATIVES

2014.2015

7

L'ENTRAINEUR - JOUEUR

doit être renseigné

à la fois comme joueur
et comme entraîneur

dans le paragraphe « BANC » avec la lettre E (éducateur).

EN COMPÉTITION DU DISTRICT DE HAUTE SAVOIE / PAYS DE GEX

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » ou « n'a pas participé » sur la feuille de match par l'arbitre.

Les joueurs débutant la rencontre
doivent être numérotés
de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 14.

CONTRÔLE DU STATUT DES ÉDUCATEURS

L'entraîneur renseigné sur la feuille dans le paragraphe « BANC » doit obligatoirement être présent au coup d'envoi et durant toute la rencontre.

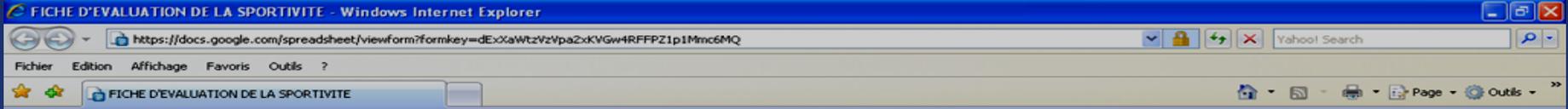
L'arbitre devra noter: P (présent), A (absent)



LA COMMISSION DE PRÉVENTION

8

La fiche d'évaluation de la sportivité



FICHE D'EVALUATION DE LA SPORTIVITE

Chers collègues, nous vous invitons à remplir ce questionnaire après chaque rencontre que vous arbitrez cette saison.
*Obligatoire

VOTRE NOM *

CROMBET

VOTRE PRENOM *

Stéphane

JOUR DE LA RENCONTRE *

15

MOIS DE LA RENCONTRE *

avril

CATEGORIE *

SENIORS 1ère DIVISION

CLUB RECEVANT *

CRANVES SALES FC

ACCUEIL *

Comment avez-vous été reçu ?

- BIEN
 MOYEN
 INSUFFISANT

DELEGUE DE CLUB *

Vos impressions sur sa mission et son comportement

- BIEN
 MOYEN
 INSUFFISANT

Etude réalisée lors de stages hivernaux des arbitres

Selon vous, les dispositifs mis en place ont-ils contribué à améliorer l'esprit sportif et de fair-play sur les points suivants ?

- ACCUEIL : oui : 86 %
- PORT DES BRASSARDS : oui : 93%
- COMPORTEMENT DES BANCS : oui : 80%
- LES 2 PROTOCOLES : oui : 80%
- L' APRES MATCH : oui : 76%
- COMPORTEMENT DU PUBLIC :... oui : 31%

LIEN INTERNET

(reçu par mail fin septembre)

Grille d'évaluation de la sportivité

A remplir à l'issue de chaque rencontre par les arbitres du match



LA COMMISSION DE PRÉVENTION

8

Bancs exemplaires et débriefing d'après-match

- 1600 Brassards - Lyons extensible + Velcro Noir mâle et femelle
- Sublimation numérique - 300 x 90 mm



- 1000 Brassards - Lyons extensible + Velcro Noir mâle et femelle
- Sublimation numérique - 300 x 90 mm

**Port obligatoire des brassards
pour accéder aux bancs de
touche !**

(Article 21 RG du District)



**Extension du débriefing d'après-match
sur les 2 poules
de promotion d'excellence**



LE CORE À L'UEFA

9

Le centre d'excellence arbitrale (Centre of Refereeing Excellence)

Depuis sa création en septembre 2010 à Nyon, le centre d'excellence arbitrale a prouvé sa valeur immense pour la formation et la préparation des arbitres.

Dans chaque cycle de deux ans, les associations nationales sont invitées à envoyer au CORE un arbitre et deux arbitres assistants qui montrent un bon potentiel pour entrer sur la liste FIFA.

Sous la direction de l'ancien arbitre de haut niveau David Elleray, membre de l'UEFA, tous les cours du CORE comprennent une séance d'introduction de 10 jours suivie quelques mois plus tard d'un cours de consolidation de 8 jours.

Les arbitres ont la possibilité d'officier dans des matches en Suisse et en France et d'acquérir une expérience cruciale. Chaque session de formation du CORE s'adresse à 8 trios d'arbitres qui travaillent en étroite collaboration avec 4 observateurs.

Le cours d'introduction met l'accent sur l'apprentissage, tandis que le cours de consolidation teste les progrès réalisés et les objectifs atteints en arbitrage, au plan physique et de la maîtrise de l'anglais.



Cyril MUGNIER intègre le programme de formation du CORE à l'UEFA



Près de 200 officiels de match (sur 500 formés) ayant suivi le programme CORE ont rejoint la liste internationale de la FIFA. "Grâce au CORE, ils sont beaucoup mieux préparés", a déclaré ELLERAY. "Ils progresseront plus rapidement et leurs premiers matches sont meilleurs, parce qu'ils comprennent les ingrédients de la réussite et les exigences du football international." PEDERSEN est un mentor expérimenté de l'UEFA pour les jeunes arbitres. "Nous avons des discussions en profondeur avec les arbitres, nous les observons s'entraîner et diriger des matches, et nous les aidons à se fixer des objectifs. « La formation du CORE nous donne le temps de travailler avec les arbitres, de les aider à surmonter les problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Et nous pouvons leur transmettre certaines des choses que nous avons apprises au cours de notre carrière d'arbitre ».

Article – 128 des Règlements Généraux de la FFF

Pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve contraire.

Cependant en l'absence de rapport d'arbitres ou d'officiels, les commissions de discipline peuvent ouvrir une procédure sur la base de tout élément matérialisant une infraction disciplinaire.

En ce qui concerne un fait se déroulant pendant la rencontre, une sanction disciplinaire peut être prononcée si l'incident a échappé à l'arbitre qui n'a pu agir en conséquence ou si le fait en question est particulièrement grave.





LE SENTIMENT D'INJUSTICE DANS LE FOOT

11

« ni une machine, ni un ordinateur »



L'ERREUR D'UN JOUEUR FAIT PARTIE DU FOOTBALL, L'ERREUR DE L'ARBITRE N'EST PAS ADMISE.

Le rôle de l'arbitre est de faire appliquer les 17 lois du jeu, mais il est aussi subjectif car lié à l'appréciation des situations par l'arbitre. Les joueurs, dirigeants et spectateurs font une évaluation de toutes les décisions et sont très sensibles aux décisions différentes sur des situations qui leurs apparaissent comme identiques.

D'OÙ PARFOIS LA PERCEPTION D'UN SENTIMENT D'INJUSTICE.

Un match met en présence 2 entités équivalentes, les lois du jeu ne distinguent jamais une équipe par rapport à une autre. Le travail de l'arbitre consiste à maintenir l'équité du départ mais qui ne pourra se faire que si les acteurs ont le sentiment que leurs droits définis par les lois du jeu ont été respectés.

En matière de décisions, il faut distinguer, les décisions techniques directement liées au jeu, où le sentiment d'injustice est moins présent, des décisions disciplinaires où l'arbitre est alors perçu comme un auxiliaire de justice.

En conséquence, l'arbitre devra avoir toujours en tête, que ses décisions disciplinaires sont celles où le besoin de cohérence est le plus élevé.

UNE INJUSTICE A ÉTÉ RESSENTIE PAR L'ARBITRE. QUE FAIRE ?

Pendant la rencontre, l'arbitre ne doit jamais se justifier, il peut simplement fournir une explication par rapport aux lois du jeu pour faire comprendre sa décision. Evidemment, l'arbitre devra avoir mesuré, au préalable, si ses interlocuteurs peuvent se montrer réceptifs. A défaut, il est préférable de s'abstenir, et le cas échéant, n'intervenir qu'après la rencontre si les conditions sont requises.

L'arbitre doit avoir le souci, qu'une fois la partie terminée, l'équipe soi-disant victime d'une injustice possède des éléments d'analyse lui permettant d'arriver au coup d'envoi de la rencontre suivante avec le sentiment que

SUR LE TERRAIN, C'EST LA JUSTICE QUI RÈGNE.



INFORMATIONS DIVERSES

12

A ne pas oublier...

INDISPONIBILITÉS ARBITRES

Vous ne devez plus envoyer vos indisponibilités par mail ou courrier !!!

La saisie des indisponibilités doit se faire directement par l'arbitre sur le site de la fédération « mon compte FFF ».

Attention, vous pouvez être désigné au mois d' août pour les matchs de coupe, ou au cours des mois de décembre, de janvier et février pour des matchs en retard ou comme arbitre assistant en Ligue. Si un arbitre n'est pas disponible durant ces périodes, il doit respecter la procédure réglementaire habituelle, et se mettre en indisponibilité via son compte FFF.

DÉSIGNATIONS DES ARBITRES

Les arbitres de district sont affectés en fonction de leur âge à des catégories de joueurs très précises qui jouent certains jours et à certaines heures définis règlementairement.

Exemple : un arbitre senior est affecté prioritairement aux compétitions de sa catégorie seniors et officie donc le dimanche après-midi.
(sauf si le club recevant a fait une demande régulière pour jouer la veille en nocturne, ou cas particuliers)

SANCTIONS ADMINISTRATIVES/DISCIPLINAIRES

Nous rappelons aux arbitres que la retranscription des sanctions administratives (cartons)

EST OBLIGATOIRE sur la feuille de match.

A défaut, l'officiel concerné s'expose à de lourdes sanctions.

COMPTE-RENDUS REUNIONS PLENIERES DE LA CDA

La commission d'arbitrage rappelle aux arbitres qu'ils ont la possibilité de lire les comptes-rendus des réunions plénières sur notre site internet en rubrique: « procès-verbaux », « commission départementale des arbitres ».



LA COMMISSION FÉMININE DU DISTRICT

13

Projet 2012/2016

Finalité :

- Développer le football féminin dans notre district.

Objectifs :

- Augmenter et fidéliser le nombre de licenciées.
- Créer et structurer les sections féminines.
- Elever le niveau de pratique.
- Savoir faire et faire savoir.

Moyens :

- **Augmenter le nombre de licenciées :** *Foot en milieu scolaire - Pass-Foot - Développer la pratique des jeunes - Actions de promotion du football féminin.*
- **Créer et structurer les sections féminines :** *Label Ecole de Foot au féminin - Regrouper les joueuses évoluant en mixité - Accompagnement des clubs dans leur projet (PAC ou autre) - Rencontre avec les clubs existants.*
- **Elever le niveau de pratique :** *Diplôme requis pour l'encadrement des équipes - Centre d'Animation et Perfectionnement Féminin (CAF et CPF) - Conserver nos meilleurs joueuses.*



La Commission d'Arbitrage adresse tous ses vœux de réussite à David LOPEZ, nouveau salarié du District depuis le 1^{er} septembre, en tant qu'éducateur départemental en charge du Football Féminin.



L' AGENDA 2014/2015

14

Les dates importantes à retenir

FORMATIONS	DATES et HORAIRES	LIEUX	PUBLICS
Formation continue des arbitres <i>Bonification (D4/D5/AA/JAD)</i>	Lundi 27/10/14 de 19h00 à 21h00 Mercredi 29/10/14 de 19h00 à 21h00 Jeudi 30/10/14 de 19h00 à 21h00 Jeudi 13/11/14 de 19h30 à 21h30 A déterminer	ST JULIEN SILLINGY FETERNES TANINGES THONES	Tous les arbitres et observateurs
Formation de base à l'arbitrage mineurs	Du lundi 20/10/14 au jeudi 23/10/14 Du lundi 20/04/15 au jeudi 23/04/15	REIGNIER	Candidats à l'arbitrage
Formation de base à l'arbitrage majeurs	Les 1/2/8 octobre 2014 de 9h00 à 17h00 Les 17/18/24 janvier 2015 de 9h00 à 17h00 Les 11/12/18 avril 2015 de 9h00 à 17h00	DISTRICT	Candidats à l'arbitrage
Rattrapage tests physiques	Dimanche 16/11/14 de 8h00 à 12h00	CLUSES	Arbitres ABS/EXC/ECHECS
Rencontres tutorat <i>Bonification (D1/D2/D3)</i>	Vendredi 21/11/14 de 19h00 à 21h00	DISTRICT	Tous les arbitres tuteurs et observateurs tuteurs
Stages hivernaux 2014.2015 <i>Bonification (toutes catégories)</i>	Samedi 31/01/15 de 8h30 à 12h00 Samedi 31/01/15 de 14h00 à 17h30 Dimanche 01/02/15 de 8h30 à 17h00 Vendredi 06/02/15 de 19h00 à 22h30 Samedi 07/02/15 de 8h30 à 12h00 Samedi 07/02/15 de 14h00 à 17h30	EVIAN EVIAN EVIAN DISTRICT DISTRICT DISTRICT	D4 D3/D2 D1/AA/OBSERVATEURS D5/U19 U15/U17 D5/U19
Formation continue <i>Bonification (D4/D5/AA/JAD)</i>	Semaines 18 et 19 (avril 2015)	SECTEURS	Tous les arbitres et observateurs

Alors que le ballon est en jeu, un joueur dans sa surface de réparation, donne un coup de pied à un adversaire qui se trouve de l'autre côté de la ligne de but, donc en dehors du terrain. Décision technique ?



- a) Balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt.
- b) Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le joueur fautif lors de l'arrêt.
- c) Coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'arrêt.
- d) Balle à terre à l'endroit où se trouvait le fautif lors de l'arrêt.



LA PHOTO HUMORISTIQUE

16

J'étais pas hors jeu!!!

Ton nez était hors jeu!





« LA GAZETTE DE L'ARBITRAGE »

Nous restons à votre écoute.....

**N'hésitez pas à nous transmettre des sujets, des infos, des articles,
pour enrichir et faire vivre cette publication.**

Votre contact: denis.allard@yahoo.fr

Réponse du quizz: C (modifications lois du jeu 2014.2015)

